

ENSEIGNEMENT

Ce ne sont plus des cours de rien

Les cours de philosophie et citoyenneté, autrefois appelés « cours de rien », ont enfin leur programme. Ils sont - presque - prêts à démarrer.

• **Anne SANDRONT**

On les appelle cours de philosophie et citoyenneté (CPC), et pas « cours de rien ». Ils arriveront en septembre dans les écoles secondaires officielles et les écoles libres de la FELSI (Fédération des Établissements Libres Subventionnés Indépendants), à la fois dans l'enseignement général, technique et professionnel. La ministre de l'Éducation, Marie-

Martine Schyns, en présentait hier le programme.

Des outils pour les profs

Les programmes du CPC ont un pan abstrait, où l'on retrouve des considérations disciplinaires et des considérations pédagogiques. Mais on y trouve également des éléments pratiques, comme des pistes didactiques, des fiches outils, des références.

Le but est d'élargir l'horizon des élèves, en démarrant de la classe, pour passer ensuite à l'école, au quartier, à la commune, à l'État, et au cosmopolitisme.

L'exemple donné pour le 1^{er} degré : faire un reportage photo dans son quartier sur le street art... « *Le but est de partir de l'étonnement pour interroger le regard sur l'art urbain et en faire découler des questions philosophiques.* » Un

exemple sans doute parfait pour Bruxelles, mais moins bien adapté à une implantation à Marche ou Ciney.

Pour les 5^e et 6^e, le groupe de travail a pensé à une réflexion sur le rôle de l'État. Avec des pistes comme : l'État pourquoi, jusqu'où ? Quelle proposition de loi vient de quel parti ? Ou un jeu de rôle mimant le procès de l'État. Et un quiz : cette décision, l'aurais-tu prise ? À quoi sert l'État ? Dans quelle matière est-il censé intervenir ? De quel type d'État s'agit-il ?

On peut déjà pressentir que l'intérêt du cours dépendra des talents du professeur et de la participation de la classe. ■

► Les programmes des cours sont consultables sur <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/>

Ça compte pour des points ?

C'est souvent cette question de l'évaluation qui tracasse les élèves et leurs parents. Et oui, les cours de philosophie et citoyenneté seront évalués. Si l'équipe de travail met en avant les évaluations formatives, non « sanctionnantes », il y aura également une évaluation certificative.

Le cours consistera en débats dans lesquels le prof doit garder une neutralité totale, et dans lesquels l'élève peut exprimer son opinion presque librement... à condition de ne pas faire du prosélytisme ou du militantisme. Autant dire que l'exercice d'évaluation est compliqué. Le groupe de travail a

prévu une grille d'évaluation, qui doit être communiquée à l'élève. « *On favorise l'autoévaluation, l'introspection de l'élève : "Qu'est-ce que je sais faire ou pas faire ?"* » commente Véronique Piercot, du Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS) ■

Ce qu'il reste à préparer

Une ou deux heures de philo ? Ce sont les parents qui choisissent. Le formulaire doit encore être préparé, et envoyé dans les écoles pour le 1^{er} juin, ce qui permettra de commencer les cours dès le 1^{er} septembre.

Qui donnera cours ? Des professeurs de religion et morale qui ont suivi la formation en neutralité (20 h en

promotion sociale) ou sont en cours de formation. Un certificat didactique à la philosophie et citoyenneté est prévu pour 2021-22.

Le primaire a essuyé les plâtres. Mais les instits ont pu faire remonter leurs remarques, et recevoir de l'aide. Une formation continue a été lancée. Certains écueils du primaire seront facilement évités selon la

ministre de l'Éducation. Dont la difficulté de jongler avec les implantations, parce qu'on ne peut pas être prof de religion/morale et de citoyenneté dans la même école. « *En primaire, les profs de morale et religion ont jusqu'à 450 élèves. Mais en secondaire, les écoles sont beaucoup plus grosses, ce sera plus facile* », dit M^{me} Schyns.

A.S.